

COMMUNE DE SAINT CYR SUR MENTHON (AIN)

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2020– 20h00

Salle du Conseil Municipal – Procès-Verbal

.....
Présents :

ANGLESIO Hélène	BOURELLY Morgane	FONTAINE Nathalie	MOUROUX Nicolas
AUCAGNE Georges	CAMILLERI Jean Luc	GOYON Marie Angélique	PARET Karine
BESSARD Benjamin	COLLARD Sophie	LANDRIX Jérémy	PELLETIER Bruno
BOST Marie Ange	DURAND Hervé	LAUNAY Jean Paul	TRESPAILLE Denise
BOURCET Sandrine	FERNANDEZ Agapito	MOREL Dominique	

Excusés : 0

L'assemblée délibérante désigne, à l'unanimité, GOYON Marie Angélique, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

1) Approbation du procès-verbal du 23 juillet 2020 :

Monsieur le Maire demande aux conseillers s'ils ont des remarques à formuler sur le dernier Procès-Verbal de réunion, qui leur a été préalablement transmis.

Aucune remarque.

Le procès-verbal du 23 juillet 2020 est adopté à l'unanimité.

2) Délibérations diverses

Objet : Acceptation offre de prix de vente lot n°3 Lotissement Clos Chaponnière

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du conseil municipal en date du 30 juillet 2015, il avait été fixé les prix de vente des lots constituant le lotissement le Clos Chaponnière.

A ce jour, il reste le lot 3 à la vente dont le prix est fixé à 45 000 € HT par la délibération sus citée.

La société AV Transaction, pour qui nous avons signé un mandat de vente, a reçu une offre pour ce lot de 41 666.67 € HT soit 50 000 € TTC frais d'agence inclus.

Ce lot ayant des caractéristiques géographiques non attrayantes, Mr le maire propose d'accepter cette offre afin de clôturer ce lotissement.

Une commission de 4 000 € sera également versée à l'agence immobilière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, soit 19 voix pour :

-**ACCEPTE** l'offre pour le lot n° 3 du lotissement Le Clos Chaponnière pour un montant de 41 666,67 € HT soit 50 000 € TTC.

- **DONNE** tout pouvoir à Mr le Maire ou son représentant pour signer tous les documents relatifs à cette vente.

Objet : Dépôt d'un dossier de demande de subvention pour le changement de bornes incendie au titre de la DETR

L'objectif principal de ce projet est le changement de deux bornes incendie. Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la DETR.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

	Montant HT	Pourcentage
Fonds propres	619,60 €	20 %
DETR	2 478,40 €	80 %
Total	3 098,00 €	100 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, soit 19 voix pour :

ADOPTE l'opération de réfection de voiries et les modalités de financement

APPROUVE le plan de financement prévisionnel

S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions

AUTORISE le maire à signer tout document relatif à cette opération.

Objet : Dépôt d'un dossier de demande de subvention pour la réfection de voiries au titre de la DETR

L'objectif principal de ce projet est la réparation de voiries communales. Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la DETR.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

	Montant HT	Pourcentage
Fonds propres	12 486,80	20 %
DETR	49 947,20	80 %
Total HT	62 434,00	100 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, soit 19 voix pour :

ADOPTÉ l'opération de réfection de voiries et les modalités de financement

APPROUVE le plan de financement prévisionnel

S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions

AUTORISE le maire à signer tout document relatif à cette opération.

3) Présentation du service urbanisme de la commune et du PLU

Agapito FERNANDEZ présente le PLU (Plan Local d'Urbanisme) aux nouveaux conseillers. Il indique que celui-ci est en place depuis 2007 et qu'il a remplacé le POS (Plan d'Occupation des Sols).

Une carte de zonage définit la commune.

Chaque zone a un règlement propre.

Le document d'urbanisme est à disposition du public et est consultable sur le site internet de la commune.

Est ensuite fait une présentation succincte d'un traitement de dossier d'urbanisme entre le moment où il arrive en mairie et le moment où la commune remet le certificat de conformité au pétitionnaire.

Jean-Luc CAMILLERI stipule que la commune adhère au service instructeur de Montrevel en Bresse. Ce service a été créé au sein de la communauté de communes de Montrevel avec des gens spécialisés et neutres dont l'instruction est leur métier. Les dossiers sont juridiquement inattaquables.

Monsieur le Maire précise que l'urbanisme est complexe, que l'activité est intense et ne se limite pas à l'instruction de dossiers mais également à la réception du public en demande de nombreux renseignements.

Il est indiqué que le PLU va se transformer en PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) normalement dans les deux années à venir.

S'en suit une présentation rapide des derniers dossiers d'urbanisme déposés en mairie : 5 PC, 6 DP, 3 CU

Il est rappelé que toute construction doit faire l'objet d'une demande de déclaration en mairie. Le pétitionnaire doit attendre le retour favorable de sa demande avant d'effectuer les travaux.

La commune effectue systématiquement des contrôles de conformité.

4) Présentation du projet salle polyvalente et entrée du village

Agapito FERNANDEZ insiste sur le fait que la salle polyvalente est énergivore. De plus, de gros problèmes d'étanchéité subsistent malgré les diverses réparations.

Lors du précédent mandat, une réflexion s'était engagée sur la réfection de cette salle et l'aménagement de l'entrée du village. L'architecte, M Poirçon avait été sollicité. Des plans avaient été produits afin de visualiser un éventuel projet.

Le projet a démarré par la démolition de l'ancienne école maternelle.

Monsieur le Maire insiste sur le fait que les travaux de la salle polyvalente sont importants et urgents. Il faut pouvoir continuer à louer la salle et à l'utiliser. Il va donc être nécessaire de faire des choix. La commune peut mettre l'accent sur cette priorité.

Agapito FERNANDEZ précise que ce projet n'est pas attribué à une commission mais tout le conseil peut s'y associer.

Monsieur le Maire fait part aux conseillers de l'avancée d'un second projet dans lequel s'était lancé la commune : la construction d'une maison de santé, HAISSOR et de logements sociaux.

Le maire et les adjoint ont rencontré le directeur de la SEMCODA récemment. Il leur a été confirmé que le projet n'était pas abandonné mais qu'un décalage dans le temps avait lieu en raison de l'attente de capitalisation du bailleur social par l'autorité de la concurrence. Un ordre de service de démarrage des travaux est envisagé pour fin 2021 voire début 2022.

Les professionnels de santé sont à nouveau sollicités pour une réunion lundi 28 septembre en présence d'un représentant de la SEMCODA pour faire un point.

5) Commissions communales et intercommunales

Commissions intercommunales :

Un tour de table est fait afin que les conseillers ayant assisté à des commissions intercommunales fassent un résumé.

Marie-Ange BOST pour la commission culture/tourisme

Sandrine BOURCET pour service aux publics et aux familles

Bruno PELLETIER pour l'aménagement du territoire et développement économique

Jean-Paul LAUNAY pour le SCOT

Georges AUCAGNE pour le SMIDOM

Et Dominique MOREL pour l'eau et l'assainissement, le syndicat Saône Veyle Reyssouze et le syndicat Veyle Vivante.

Commissions communales :

- Karine PARET expose les points abordés lors des réunions « évènementiel » :

La soirée élus et conjoints initialement prévue le 9 octobre est reportée à l'année prochaine en raison du contexte sanitaire.

Différentes pistes sont envisagées pour les vœux du maire. Le souhait de la commune est de maintenir cette manifestation, une réflexion sur la date, le lieu et la manière est en cours.

Le 6 octobre aura lieu une réunion des associations, sera abordé la fête patronale. Le souhait de la commission est de redynamiser et moderniser cette festivité.

La soirée agents élus aura lieu le 4 décembre, dans la salle polyvalente de la commune sauf directives sanitaires contraires.

Karine PARET stipule que Jérémy LANDRIX souhaite rejoindre la commission « évènementiel ».

- Dominique MOREL expose la commission voirie :

Le budget attribué à la voirie s'élève à 74 000 euros.

Les chemins prioritaires cette année seront la route de Bagé (un tronçon), la route de la Mulatière, la route de Saint Genis, la route du Sorbier. L'ancienne plateforme de l'école maternelle fera partie de la réfection ainsi que le terrain de pétanque.

Il est précisé que la commune a fait le choix de l'enrobé et non du bicouche moins coûteux mais moins pérenne.

Marie-Ange BOST annonce qu'il serait intéressant d'interdire l'accès au terrain de pétanque aux véhicules afin d'éviter les traces de pneus.

Jean-Paul LAUNAY signale que la route des Coudes est très abimée et devient dangereuse.

- Hélène ANGLÉSIO expose la commission bulletin municipal et la commission associations :

La commission a souhaité repartir sur la même structure du bulletin avec comme thème les goûts et les couleurs.

Le dossier de demande de subvention des associations a été remanié.

6) Questions diverses :

Un appel est lancé auprès des conseillers afin de représenter la commune lors de l'assemblée générale du Tennis Club à Crottet ce dimanche 27 septembre.

Marie-Ange BOST se propose.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h15

Le secrétaire

Le 28 septembre 2020
Monsieur le Maire,